

## **Communiqué LDH**

Paris, le 29 novembre 2011

### **Salah Hamouri, de la prison à la prison...**

Alors que l'on pensait acquise sa libération le 28 novembre 2011, au terme de six ans, huit mois et quinze jours d'emprisonnement, Salah Hamouri, étudiant franco-palestinien, est maintenu en prison en Israël. Incarcéré depuis mars 2005, condamné par un tribunal militaire pour un « délit d'intention terroriste », il a toujours clamé son innocence.

En appliquant une décision arbitraire de prolongation de sa détention sans jugement, le gouvernement israélien continue à montrer qu'il ne s'embarrasse guère des droits de la défense et pas du tout des droits de la personne. A l'image d'une occupation armée illégale, l'administration développe une justice d'exception. Il faut mettre à l'épreuve d'une juridiction civile un jugement qui avait été développé à charge devant un tribunal militaire, qui n'inflige que des peines pour l'exemple.

La LDH exige du gouvernement israélien la libération immédiate de Salah Hamouri. La LDH demande au gouvernement français d'utiliser enfin les moyens dont il dispose pour apporter à un concitoyen l'aide qu'il était et est toujours en droit d'attendre.